

***Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
du 26 mars 2012***

L'an deux mil douze, le 26 mars à 18 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Philippe SCHMUCK, Christophe EHRHART, Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT, Valentin KLEIN, Mathieu PFEFFER

Absents excusés : Chantal SIMONKLEIN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Béatrice MACKERER, Nathalie LANTZ, Joëlle STOFFEL

Absent non excusé : Christian HALLER

Ont donné procuration : Chantal SIMONKLEIN à J-Jacques FISCHER, Jacqueline SCHAFFHAUSER à Richard GALL, Béatrice MACKERER à Mathieu PFEFFER, Joëlle STOFFEL à Pascal SCHMITT.

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV de la séance du 30 janvier 2012
- 3° Compte administratif 2011 (M14 et M49)
- 4° Compte de gestion 2011 (M14 et M49)
- 5° Affectation des résultats 2011 (M14 et M49)
- 6° Fixation du taux d'imposition 2012
- 7° Budget primitif 2012 (M14 et M49)
- 8° Tarifs
- 9° Restauration Monument aux Morts Lautenbach-Zell

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2012

Après lecture les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2012.

3° COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (M14 et M49)

Le Compte Administratif 2011 dressé par Mr le Maire (qui quitte la salle) et présenté par Mr l'Adjoint J-Jacques FISCHER se décline de la manière suivante :

M 14 Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **653 648,39 euros** et les recettes de fonctionnement à **887 373,25 euros** soit un excédent de fonctionnement de **233 724,86 euros**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **141 217,97 euros** et les recettes d'investissement à **177 121,71 euros** soit un excédent d'investissement de **35 903,74 euros**.

M 49 Les dépenses de fonctionnement s'élèvent **99 457,43 euros** et les recettes de fonctionnement à **134 868,96 euros** soit un excédent de fonctionnement de **35 411,53 euros**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **15 844,64 euros** et les recettes d'investissement à **33 009,97 euros** soit un excédent d'investissement de **17 165,33 euros**.

Après lecture de ces chiffres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de les approuver.

4° COMPTE DE GESTION 2011 (M 14 ET M 49)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2011 dressé par Mr Georges TEULIERE, trésorier, dont les chiffres correspondent à ceux du Compte Administratif.

5° AFFECTATION DES RESULTATS 2011 (M 14 et M 49)

Le Maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité M 14 et M 49 les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2011 :

M 14

Résultat 2011 :

Excédent de fonctionnement : **233 724,86 euros**

Excédent d'investissement : **35 903,74 euros**

Résultat de clôture cumulé 2011 :

Excédent de fonctionnement : **382 142,06 euros**

Déficit d'investissement : **105 920,62 euros**

Affectation :

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **105 920,62 euros**, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter cette somme au compte 1068 de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **276 221,44 euros** est porté au compte 002.

M 49**Résultat 2011 :**

Excédent de fonctionnement : **35 411,53 euros**

Excédent d'investissement : **17 165,33 euros**

Résultat de clôture cumulé 2011 :

Excédent de fonctionnement : **121 239,65 euros**

Excédent d'investissement : **9 502,36 euros**

Affectation :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter l'excédent d'investissement d'un montant de **9 502,36 euros** au compte 1068.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **121 239,65 euros** est porté au compte 002.

6° FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION 2012

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition 2012.

- Taxe d'habitation 7,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 82,80 %

7° BUDGET PRIMITIF 2012 (M 14 et M 49)

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Budget Primitif 2012 de la commune.

M14

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **1 016 571,44 euros**.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **512 802,06 euros**.

M 49

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **240 239,65 euros**.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **115 142,01 euros**.

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.
Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2012

8° TARIFS

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas changer les tarifs ci-dessous.

a) Location salle Vert Vallon - maison des associations

<u>Salle VERT VALLON</u>		
	Grande salle	Petite salle
<u>Associations du village</u>		
Réunion / Vin d'honneur / AG	gratuite	gratuite
Manifestation à but lucratif (avec rentrée d'argent) appliqué à partir de la 2 ^{ème} manif. la 1 ^{ère} étant gratuite	112 €	98 €
Particuliers du village		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	119 €	98 €
Banquet / fête de famille	158 €	129 €
Personnes / associations extérieures au village		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	189 €	129 €
Banquet / fête de famille	220 €	191 €
Frais de nettoyage inclus dans la location	65 €	51 €

<u>Maison des associations Sengern</u>	
Particuliers du village	
Réunion / vin d'honneur : apéritif	98 €
Banquet / fête de famille	129 €

Personnes / associations extérieures au village	
Réunion / vin d'honneur : apéritif	129 €
Banquet / fête de famille	191 €
Frais de nettoyage inclus dans la location	51 €

b) Location camping**CAMPING *****

Emplacement tente ou caravane AVEC voiture ou Camping- car	Emplacement tente ou caravane SANS voiture	Par adulte	Par enfant de 5 à 12 ans	Par enfant de moins de 5 ans	Chiens et chats
4,50 €	3,00 €	3,00 €	1,50 €	Gratuit	1,50 €

Electricité	4 Ampères	6 Ampères	10 Ampères
ETE	2,00 €	2,50 €	5,00 €
HIVER	3,50 €	5,00 €	10,00 €

Taxe de séjour 0,50 € (fixée par la Com.Com)
 Douche (visiteur) 3,00 €

CHAMBRES D'HÔTES

	ETE (du 1er Mai au 30 Octobre)	HIVER (du 1er novembre au 30 Avril)
	Avec cuisine	
Par personne	11,00 €	15,00 €
2 personnes	19,00 €	21,00 €
3 personnes (ch. 1 - 3)	28,00 €	31,00 €
Enfants (- 12 ans)	7,00 €	7,00 €

LOCATION DRAPS / TAIES par nuit 4,00 €
 par semaine 9,00 € (à partir de la 3ème nuit)
 TAXE DE SEJOUR 0,50 € (fixée par la Com.Com)

Contrat Forfaitaire Annuel 2012

Le prix comprend pour 1 ou 2 personnes :

- Emplacement
- L'électricité 6 ampères
- L'emplacement de la voiture
- L'hivernage de la caravane entre le 15 octobre et le 14 avril de l'année suivante

- Le garage Mort durant la saison
- Le temps de présence dont la durée maximale est fixée selon le forfait choisi pour

90 - 120 - 150 - 180 jours

Les jours de présence se répartissent entre le 15 avril et le 30 octobre :

Forfait normal : 90 jours = 1145,25 € par an, soit 95,43 € par mois (12 fois)

120 jours = 1353,75 € par an, soit 112,81 € par mois (12 fois)

Forfait plus : 150 jours = 1575,50 € par an, soit 131,29 € par mois (12 fois)

Forfait extra : 180 jours = 1740,25 € par an, soit 145,02 € par mois (12 fois)

Forfait hivernage : 180 jours = 150 € (du 15 octobre au 14 avril)

Avec un maximum de 6 emplacements.

TARIFS COMPLEMENTAIRES

A compter de la 3^{ème} personne :

Adultes et adolescents de plus de 13 ans : supplément de 3,00 € par nuitée

Enfants entre 2 et 12 ans : supplément de 1,50 € par nuitée

Véhicule supplémentaire : supplément de 1,50 € par nuitée

Chien / chat 1,50 €, tenu en laisse et vaccination obligatoire.

Visiteurs entre 8 h 00 et 22 h 00 : 2 personnes gratuites.

Au-delà, 2 € par personne et par visite (gratuit pour les moins de 13 ans).

c) Tarifs boissons + participation manifestation publique

	Le verre	La btle
Crémant d'Alsace	2.00 €	12.00 €
Gewurztraminer	2.00 €	12.00 €
Pinot Gris	2.00 €	12.00 €
Bière pression	2.00 €	
Café	1.00 €	
¼ de Rouge		1.50 €
Elsass-Cola, Jus d'orange, Pamplemousse, Orangina		1.50 €
Eaux plates ou gazeuses		1.50 €
Viennoises		2.50 €
Participation manifestation publique		8.00 €

d) Salle Vert Vallon : tarifs perte et casse de vaisselles :

flûtes 17 cl	1,50 €
verres vin blanc pied vert	1,50 €
verres à pied 14 cl	1,50 €
verres ballon 14 cl	1,50 €
verre à eau 22 cl	1,50 €
assiettes plates	1,20 €
assiettes creuses	1,20 €
assiettes à dessert	1,20 €
carafe à eau	2,00 €
tasse à café	2,50 €
soucoupe à café	1,20 €
tasse à thé	2,50 €
fourchettes	0,50 €
couteaux	0,50 €
cuillères à soupe	0,50 €
cuillères à café	0,50 €
plateau ovale inox	8,00 €
saladier inox	10,00 €
saucière	5,00 €
panier à pain rond	3,50 €
panier à pain carré	3,50 €

e) Périscolaire

- Accueil du matin : 1 €
- Temps de midi (repas et garde) : 10,50 €

f) Divers

Branchement réseau d'eau	415,00 €	Location pâturages	2,00 €/ha
Concession source	82,00 €	Location terrains	5,00 €
Concession tombe simple	35,00 €	Location terrains	16,00 €
Concession tombe double	70,00 €	Location kritters	1,00 €
Droit de place	35,00 €	Crédits scolaires	460,00 €/ classe
Bois de chauffage hêtre	45,00 €	Subv. Par élèves	17,00 €
Bois bill m3	38,00 €	Sorties piscine/ski	1500,00 €
Bois de chauffage et bill pour les personnes extérieurs à la commune : tarif suivant le cours du bois		Subventions associations fixe	40,00 € par tranche de 10 20,00 € (limite 50 membres maxi)
Carte bois	gratuit		
<u>Loyer</u> : IACOBACCI	350,00 €	Prix m3 eau	1,12 €
GUALLAR	404,00 €	Location compteur	6,00 €/an
GSTALTER	415,00 €		
KREMP	405,00 €		

9° RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS DE LAUTENBACH-ZELL

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire des demandes de subvention pour des travaux de restauration du Monument aux Morts de Lautenbach-Zell.

Le Conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer les demandes de subvention et tous les documents y afférent. Ces travaux sont inscrits au budget 2012.

Séance est levée à 19 h 15.